

1- À LA CHARGE DU MANDANT

Tarif T.T.C.**

Gestion administrative

■ Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement	
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie et/ou selon les termes du bail (<i>sur le loyer annuel HT x 9 ans</i>) – minimum de facturation 400€ TTC...	0.90 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	400,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (<i>augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulables</i>)	
■ de 0 à 10 000 €	12,00 %
■ de 10 000,01 € à 20 000 €	8.40 %
■ de 20 000,01 € à 30 000 €	7.20 %
■ plus de 30 000 €	4.80 %
Vacation horaire	80,00 €/heure

2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Baux d'habitation hors loi du 6 juillet 1989

Tarifs TTC**

Locaux commerciaux et professionnels

■ Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	30,00%
■ Frais d'avis d'échéance mensuel	4,90 €
■ Frais d'avis d'échéance trimestriel	9,90 €

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret. ** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale